

Le ministre veut créer des "quasi-inspecteurs" pour mettre au pas les personnels et aggraver "l'accompagnement" PPCR

à Montreuil, le 23 septembre 2021

Un « accompagnement » PPCR généralisé et renforcé

Dans le cadre d'un groupe de travail « esprit d'équipe » du « Grenelle », le ministère a fait part de ses projets pour « renforcer l'accompagnement des professeurs » qui transformeraient les missions des personnels et introduiraient de nouvelles strates hiérarchiques dans une logique de caporalisation.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la réforme PPCR*, que FO a toujours combattue, où les personnels sont sans cesse remis en cause et transformés en « stagiaires à vie. »

Nouvelle hiérarchie intermédiaire

Ainsi, dans le premier degré, le ministère envisage de renforcer l'« accompagnement » des titulaires en utilisant les maîtres formateurs (PEMF) dont les missions se portent actuellement sur la formation des stagiaires. On a bien dit « stagiaires à vie » ? Il serait également proposé aux conseillers pédagogiques de circonscription « d'être davantage impliqués dans le pilotage pédagogique, aux côtés des IEN, en vue de s'engager dans des fonctions d'encadrement » donc de devenir des quasi-inspecteurs sans le statut et la rémunération.

Même principe dans le second degré où le ministre veut mettre en place une fonction « accessible à tous les agents » de « chargé de mission auprès des corps d'inspection (CMCI) » qui pourrait exercer « l'ensemble des missions dévolues aux inspecteurs (IPR, IEN ET/EG) » : « formation, accompagnement d'enseignants, mener des rendez-vous de carrière, évaluateurs externes d'établissements. »

Les statuts et missions des CPC, des PEMF, des enseignants, des IEN et des IA-IPR seraient bafoués pour mettre en place une nouvelle hiérarchie intermédiaire et imposer les réformes ministérielles.

Des attaques statutaires pour mettre au pas les personnels

Le ministère a indiqué qu'il envisageait de modifier les statuts particuliers pour les adapter à ces projets. Les différentes lettres de mission pourraient donc placer ces personnels hors de leur statut particulier de corps. C'est d'ailleurs le cas avec le projet pour les directeurs qui prévoit de déconnecter ces personnels du statut de professeur des écoles.

L'ensemble de ces dispositions constituent une attaque statutaire sans précédent, en lien direct avec les autres mesures du « Grenelle » : la fusion des corps d'inspection (IEN/IA-IPR) aux missions recentrées sur le pilotage, le statut de directeur supérieur hiérarchique de la loi Rilhac qu'E. Macron veut aggraver à travers l'expérimentation « marseillaise », les évaluations d'établissement qui se multiplient, le plan maths-français (« constellations » dans le premier degré) et le plan local d'évaluation au lycée.

Mettre un coup d'arrêt à la casse de l'Ecole publique et des statuts

La FNEC FP-FO n'accepte pas ces contre-réformes et reste inconditionnellement attachée au Statut, à l'indépendance et à la liberté pédagogique dans le cadre des programmes nationaux. Elle invite les personnels à se réunir, avec leurs syndicats, pour prendre position contre ces projets.

(*): Le décret PPCR du 5 mai 2017 précise : « Tout professeur bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, il répond à une demande des personnels ou à une proposition de l'institution. » La FNEC FP-FO, la CGT et la FGAF ont voté contre ce décret tandis que la FSU, l'UNSA et la CFTD ont voté pour.